



Délibération n° 2026-21

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 avril 2026,
sous la présidence de Madame Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu Le Code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;
- Vu Les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu L'avis favorable du Conseil académique plénier en sa séance du 23 mars 2026 ;

Prend la délibération suivante :

Objet : Approbation du schéma directeur des systèmes d'information et du numérique 2026/2030

Le Conseil d'administration a approuvé le schéma directeur des systèmes d'information et du numérique 2026/2030, conformément aux documents joints en annexes.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35
Quorum : 18
Présents et représentés : 25

Fait à Lyon,

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 30 avril 2026.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de cet acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 30 avril 2026.